

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE	
					A	R	E	B	L	M	I
104	<p>Programme Encadrement PME 2002-2005</p> <p><b>VOLET ACCÈS AUX RESSOURCES TECHNOLOGIQUES</b></p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	<p>Ce volet a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès aux ressources technologiques pour les entreprises de transformation alimentaire éloignées des centres certifiés de transfert technologique (CCTT) ou d'autres centres technologiques reconnus admissibles par le MAPAQ;</li> <li>- inciter plus d'entreprises à utiliser les services des CCTT ou d'autres centres de transfert de technologie;</li> <li>- réduire la disparité de l'accès aux services spécialisés entre les régions centrales et les régions éloignées.</li> </ul>	<p>Ce volet s'adresse aux entreprises de transformation éloignées des centres certifiés de transfert technologiques (CCTT) ou d'autres centres technologiques reconnus admissibles par le MAPAQ. Or, certains centres de recherche sont situés sur le territoire mais sont peu connus et utilisés. Nous aurions avantage à faire bénéficier aux entreprises de l'expertise locale afin d'augmenter l'efficacité et l'innovation en région. Puisque la région possède une concentration importante d'entreprises horticoles, l'accès à un CCTT spécialisé en horticulture permettrait le développement économique du secteur. Ces entreprises n'ont pas accès à cette expertise à proximité.</p>	<p>Faire reconnaître certains organismes situés sur le territoire comme corporations de recherche, centres d'expertise et centres collégiaux de transfert technologie (ex. Institut Armand-Frappier INRS et Collège Montmorency) et élargir l'accessibilité des entreprises à ces organismes pour avoir accès à une certaine expertise pour consultation dans le cadre de ce programme. De plus, advenant qu'un multi-sites CCTT soit mis en place dans le domaine de l'horticulture, il serait tout à fait normal et justifié qu'il se concrétise dans la région de Laval, capitale horticole du Québec, et en l'occurrence au Collège Montmorency, le tout en association avec le CEGEP régional de Lanaudière à l'Assomption (médicinal) et au Collège Lionel-Groulx à Mirabel (maraîcher)</p>	A						

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M
105	Programme Encadrement PME 2002-2005 VOLET MARKETING  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Ce volet vise à permettre aux petites et micro-entreprises de transformation alimentaire d'accroître leurs habiletés de gestion en marketing.	L'enveloppe budgétaire est insuffisante, certaines entreprises de transformation de Laval ont présenté une demande et ont été refusées parce que l'enveloppe budgétaire allouée était épuisée.	Bonifier l'enveloppe budgétaire de ce programme pour que les entreprises de Laval y aient accès. Mais également de régionaliser cette enveloppe pour que la somme octroyée par région tienne compte du nombre d'entreprises touchées et des besoins.			E			
106	Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et dans les territoires ciblés 2002-2006  VOLET APPUI À LA DIVERSIFICATION DE	Ce volet vise à : - développer de nouvelles productions au Québec; - permettre la croissance des productions émergentes ou de celles qui sont peu présentes dans une région; - soutenir l'essai de nouvelles pratiques agricoles et technologiques adaptées au milieu régional et aux critères	La région n'a pas accès à ce programme, celui-ci s'adresse seulement aux régions-ressources et territoires ciblés. L'agriculture peri-urbaine doit aussi être supportée dans ses particularités.	Nous souhaiterions initier un programme avec des objectifs similaires qui introduirait les particularités de l'agriculture périurbaine et de sa multifonctionnalité. Dans cette optique, l'ensemble des ressources du Centre de services horticoles de Laval, témoin et acteur privilégié du milieu depuis des années, sont et doivent rester disponibles et accessibles aux producteurs	A					

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
	L'AGRICULTURE  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	de développement durable.		agricoles pour permettre un développement harmonieux de l'agriculture périurbaine. Également, ce programme devrait prendre en compte les particularités de l'agriculture périurbaine suivantes : - Remembrement et restructuration des terres par AGRIL - Harmonisation des usages - Régularisation des taxes foncières en fonction des usages - Propriété (tenure) des sols Entente d'occupation agricole avec des producteurs dûment enregistrés								
107	Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en	Ce volet vise à : - favoriser une plus grande transformation de la ressource agricole en région;	La région n'a pas accès à ce programme, celui-ci s'adresse seulement aux régions-ressources et aux territoires ciblés.	Que les régions péri-urbaines aient accès à ce programme.	A							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
	<p>agroalimentaire dans les régions-ressources et dans les territoires ciblés 2002-2006</p> <p><b>VOLET APPUI À LA TRANSFORMATION ET À LA VALORISATION DES RESSOURCES AGRICOLES</b></p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir le développement des produits de créneau à partir d'une production ou d'une activité en émergence;</li> <li>- soutenir des projets de valorisation dans les entreprises agricoles dans le but de développer des activités complémentaires et compatibles avec l'agriculture</li> </ul>									
108	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (2004-2005)	<p>Ce programme vise à soutenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dynamisme régional et l'exploitation de ses potentiels;</li> <li>- la croissance des entreprises agroalimentaires dans un contexte d'ouverture des marchés et de concurrence</li> </ul>	<p><b>Le volet 1 : Appui à la concertation</b> Ce volet doit être maintenu et doit s'inscrire dans la continuité</p> <p><b>Le volet 2 : Appui à l'adaptation et au développement régional</b> Plusieurs projets ont été réalisés en 2004 à Laval. Ces projets issus de la région visent l'adaptation des entreprises, la création d'emplois et la valeur</p>	<p><b>Nous aimerions que l'enveloppe budgétaire de ce programme soit bonifiée pour que les objectifs régionaux structurants répondant à des problématiques régionales ciblées soient priorités, en l'occurrence lorsque le mandataire est un organisme de regroupement</b></p>				<b>B</b>			

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	MODIFICATION LÉGISLATIVE ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	RÉGIONALISATION	ADAPTABILITÉ
					A	R	E	B	L	M	I
	<b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	accrue dans une perspective de respect de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, le MAPAQ s'est doté d'orientations stratégiques. Le présent programme répond spécifiquement à 2 de ces orientations; - stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en soutenant l'adaptation des entreprises ainsi que le développement et la croissance du secteur dans chacune des régions; - promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans en valorisant et en faisant la promotion des actions du Ministère et des intervenants du secteur	ajoutée et donc rencontrent les objectifs du programme. Par contre, les régions ressources semblent avoir une enveloppe dédiée largement supérieure.	régional, notamment la Table de concertation agro-alimentaire de Laval.							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M
109	Programme d'appui financier à la relève agricole (sous le titre Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation)  (VIA LA FINANCIÈRE AGRICOLE)  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Ce programme vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, de faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs et de les encourager à acquérir une formation adéquate en accordant une aide financière aux entreprises agricoles.	Dans ce programme, plusieurs mesures d'appui sont accessibles pour la relève. Par exemple, dans la subvention à l'établissement, le montant d'aide accordé peut varier selon la formation de la personne qui peut en bénéficier. Il y aurait lieu de vérifier si cette mesure pourrait être bonifiée en fonction des particularités de la région : agriculture périurbaine, valeur foncière des terres en zone agricole permanente, etc. Cette réalité régionale peut être problématique dans l'attribution des différentes mesures d'appui. Il est difficile d'acquérir une entreprise agricole et de s'établir en milieu périurbain à cause de la valeur foncière très élevée des terres agricoles.	Plus de souplesse dans la reconnaissance des revenus nets familiaux pris en compte dans le calcul de la rentabilité agricole de l'entreprise.  Une souplesse accrue dans l'attribution de l'aide financière à la relève même celle qui n'a pas de formation spécifique. On devrait mettre en place une reconnaissance des acquis lorsque l'expertise est transmise et enseignée dans l'entreprise. Ce critère n'est pas pris en compte lors de la détermination de la subvention à l'établissement.	A			B		
110	Capital Financière agricole inc.  (VIA LA FINANCIÈRE AGRICOLE)	La Financière agricole du Québec a constitué une filiale d'investissement, Capital Financière agricole inc. Aux fins de supporter, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le	Ce programme s'adresse à des entreprises qui regroupent des exploitants agricoles ou des entreprises qui ont des projets de production agricole, de transformation ou de commercialisation. Or, la valeur des projets d'investissement ne doit pas être inférieure à 300 000\$. Ce qui constitue, à notre avis, un obstacle	Plus de souplesse dans la gestion de la nature de l'aide pour que cette forme de financement soit plus accessible aux entreprises de la région. Dans cette optique, il faudrait réduire la valeur du projet d'investissement minimum tout en				B		

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
	<b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	développement des secteurs agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec.	majeur pour les entreprises de la région. Ce critère d'admissibilité n'est pas reconnu comme un facteur facilitant pour les PME lavalloises.	tenant compte des mesures déjà existantes, notamment le Fonds local d'investissement.								
111	Fiche d'enregistrement d'une exploitation agricole (carte)  <b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Le MAPAQ a institué un programme d'enregistrement des exploitations agricoles afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la sécurité alimentaire en recueillant des données sur la localisation géographique des animaux et végétaux;</li> <li>- Assurer le développement durable de l'agriculture dans le respect de l'environnement;</li> <li>- Se doter d'outils permettant d'accompagner individuellement chaque exploitant;</li> <li>- D'adapter les programmes d'aide</li> </ul>		Assurer une réelle crédibilité à la profession de producteur agricole en s'assurant de la véracité des renseignements obtenus. De plus, il aurait été souhaitable que la carte 3 ans soit plastifiée.			B					

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
		financière aux besoins et à la réaliste des exploitations.										
112	<p>Programme de recherche technologique en bioalimentaire -</p> <p>Compétitivité des entreprises et le programme volet recherche</p> <p>VIA CORPAQ – RECHERCHE ALIMENTAIRE</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	<p>Volet recherche : Ce programme n'existe plus pour des travaux de laboratoire et développement de nouvelles technologie. Ceci a pour effet de réduire l'avancement et le développement de nouvelles technologies qui pourraient être utile à nos industries éventuellement.</p> <p>Volet compétitivité des entreprises : Un montant représentant 30% du budget doit être fournis par l'industriel. Puisque les PME n'investissent pas beaucoup, les montant octroyés ne permettent pas l'engagement de personnes qualifiées à l'achat d'équipements sophistiqués pour la réalisation des travaux.</p> <p>Pour le développement des régions, il y avait un concours</p>	<p>Il faut d'abord considérer la Ville de Laval comme une région admissible.</p> <p>Le financement.</p>	<p>Aider davantage les PME et rouvrir le concours volet recherche.</p>				<b>B</b>				

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	CRÉATION DE PROGRAMMES	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		projet sociétal mais Laval ne figurait pas parmi les régions considérées. Des plus des projets scientifiques en laboratoires n'étaient pas acceptées.									
113	Programme de recherche technologique en bioalimentaire  VOLET 2 : COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Les objectifs de ce programme sont les suivants : Améliorer la compétitivité des entreprises du bioalimentaire et répondre aux attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de développement régional.	Prudence à ce niveau, éviter la concurrence déloyale à l'endroit des régions qui ont leur créneau d'excellence. Soutenir le développement là où il y a un nombre important d'entreprises similaires. À Laval, capitale de l'horticulture, il y a un bassin important d'entreprises et des institutions de recherche disponibles.  Volet compétitivité des entreprises : Un montant représentant 30% du budget doit être fourni par l'industriel. Puisque les PME n'investissent pas beaucoup, les montants octroyés ne permettent pas l'engagement de personnes qualifiées et l'achat d'équipements sophistiqués pour la réalisation des travaux.	Favoriser la régionalisation des budgets octroyés à ce programme. Favoriser le regroupement d'entreprises afin de diminuer les frais de recherche exigés par le programme.							I

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	CRÉATION DE PROGRAMMES	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
114	<p>Services-conseils en agriculture : Appui au développement des services-conseils de groupe</p> <p><b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	<p>Ce volet a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les regroupements d'entreprises agricoles qui offrent des services-conseils de gestion et d'encadrement technique. Ces services doivent contribuer à l'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité de ces entreprises dans une perspective de développement durable;</li> <li>- Soutenir les regroupements d'entreprises agricoles qui offrent plus d'un type de services-conseils, c'est-à-dire des services-conseils en gestion et en encadrement technique ou en agroenvironnement (multiservices);</li> <li>- Soutenir le développement des services-conseils définis comme prioritaires par les</li> </ul>	<p>Étant donné l'importance des services conseils pour les productrices et producteurs, il faut absolument s'approprier la disponibilité des services conseils parce qu'ils contribuent au développement de l'agriculture lavalloise. Le Centre de services horticoles de Laval doit revenir au cœur de la démarche, il est l'accompagnateur reconnu et fréquenté, il est celui qui a la plus grande capacité d'adaptation. La formule de club-conseils est mal adaptée à la réalité de l'agriculture périurbaine. Comparativement à d'autres régions agricoles où l'on y retrouve beaucoup de grandes cultures, la région de Laval compte une grande diversité de cultures (maraîcher, biologique et ornemental) ce qui rend la tâche très difficile pour le conseiller du club à rendre les services attendus. Le nombre peu élevé de producteurs agricoles est également un facteur important. Le financement pour le bon fonctionnement d'un club est donc précaire.</p>	<p>Tenir compte du nombre de producteurs agricoles et de la variété des productions de la région dans l'administration du programme, notamment pour le bon fonctionnement du club-conseils en agroenvironnement Fermes en ville et de son financement ainsi que de son évolution dans le contexte de l'agriculture périurbaine. Assurer le remplacement et le maintien des ressources humaines spécialisées en horticulture ornementale et en horticulture fruitière et maraîchère au centre de services horticoles de Laval (MAPAQ).</p>	A							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		comités régionaux dans le cadre de l'Entente nationale de partenariat entre le MAPAQ et l'UPA visant le développement des services-conseils en agriculture au Québec.									
115	Services-conseils en agriculture : Appui à l'évaluation génétique des bovins et des ovins  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Ce volet a pour objectif de soutenir l'évaluation génétique des bovins et des ovins.	On ne peut être contre, toutefois en ce qui concerne la génétique de certains cultivars de légumes, de fruits ou de fleurs, une information ou connaissance minimale viendrait grandement aider les producteurs agricoles de Laval. Le secteur horticole est un secteur ignoré dans l'ensemble des services et programmes gouvernementaux.	Nous aimerions voir un programme qui aurait pour objectif de soutenir l'évaluation génétique de certains cultivars horticoles et ainsi permettre au Centre de services horticoles de Laval d'obtenir ces informations à travers le grand réseau du MAPAQ et ensuite de diffuser ces informations privilégiées aux producteurs horticoles de Laval. Ces informations sont indispensables pour assurer la compétitivité des entreprises, elles sont présentement non disponibles compte tenu des volumes restreints.	A						

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
116	<p>Services-conseils en agriculture : Appui au réseautage</p> <p><b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	<p>Ce programme a pour objectif de favoriser l'établissement de liens entre les regroupements existants ou avec d'autres fournisseurs de services-conseils par la réalisation de projets de réseautage qui portent sur l'acquisition, le développement et la circulation des connaissances.</p>	<p>Le réseautage du milieu agricole lavallois doit se faire à partir du Centre de services horticoles de Laval par le remplacement essentiel d'une ressource spécialisée en production fruitière et maraîchère afin d'assurer la compétitivité du secteur, le tout en collaboration avec le club-conseils en agroenvironnement, notamment par le Réseau des fermes témoin.</p> <p>Le manque de ressources et la précarité des ressources financières disponibles pour le club-conseils en agroenvironnement qui rappelle le évolue dans un contexte d'agriculture péri-urbaine, nuit à l'optimisation du réseautage.</p>	<p>Nous voulons une organisation régionale des services-conseils en fonction des besoins et en fonction des particularités de notre agriculture péri-urbaine.</p>		R						
117	<p>Prime-Vert : Programme de soutien financier</p>	<p>Par le programme de soutien financier Prime-Vert, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles;</li> </ul>	<p>La cohabitation liée à l'agriculture péri-urbaine devrait entraîner une souplesse qu'on ne retrouve pas dans le programme.</p> <p>Les matériaux et surplus organiques disponibles en région périurbaine rend difficile leur utilisation en conformité avec les lois et réglementation environnementales</p>	<p>Assurer le financement du club-conseils en agroenvironnement Fermes en ville dans le contexte de l'agriculture péri-urbaine et diversifiée de Laval. La cohabitation du club-conseils en agroenvironnement et du Centre de</p>	A							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M
	<u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, règlements et politiques environnementales;</li> <li>- aider les producteurs agricoles à relever les défis que représentent le respect de l'environnement et la cohabitation harmonieuse sur le territoire, particulièrement dans le cadre du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).</li> </ul>		<p>services horticoles de Laval est incontournable.</p> <p>Une souplesse accrue dans l'application du principe 70/30 pour les mesures d'harmonisation et rendre possible d'autres contributions de pallier municipal ou de regroupements de citoyens.</p> <p>Le programme devra être adapté à l'agriculture périurbaine notamment à cause des surplus et matériaux organiques pour permettre aux agriculteurs de répondre aux exigences de l'écoconditionnalité et au développement durable.</p>						
118	Programme agro-environnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u>	Ce programme a pour objectif de favoriser la réduction de la quantité de pesticides utilisés en agriculture et l'augmentation des superficies cultivées en lutte intégrée, de façon à réduire les possibilités de contamination des cours d'eau par les pesticides sous les seuils de protection de la	Son objectif est primordial et il doit être soutenu sans détour. Le Centre de services horticoles de Laval reste le point de convergence car il est le lieu où l'on y retrouve des conseillers professionnels (agronomes), le club agroenvironnemental, le réseau de fermes témoin qui contribuent à alimenter le Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP), un outil indispensable et précieux pour le milieu.	Reconduire en 2005, le réseau des fermes témoins selon une méthodologie éprouvée et scientifique. Le Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP) doit être maintenu. L'état doit demeurer responsable des problématiques générales telles que le Réseau d'avertissement			B			

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
	Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	vie aquatique et de l'eau potable.		phytosanitaire.								
119	Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	Ce programme du MAPAQ a pour objectif de favoriser l'émergence et la réalisation de projets novateurs et structurants de développement des productions agricoles et des marchés bioalimentaires afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises agricoles.	Puisque la région de Laval est considérée comme la capitale horticole du Québec et qu'Hortiparc y a son siège social, nous pensons qu' Hortiparc devrait être un organisme désigné et admissible au programme pour le secteur horticole. Hortiparc est un organisme supra-régional dont la mission est de faire la promotion générique et la commercialisation des produits et services horticoles du Québec	Rendre admissible Hortiparc au programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés pour le secteur horticole.	A							
120	Programme de soutien à l'innovation horticole : <b>VOLET B : INNOVATION COMMERCIALE</b> ***SUSPENDU***  <u>FICHE PRÉSENTÉE</u>	Le volet B « Innovation commerciale » du programme de soutien à l'innovation horticole a pour objectif de : - Stimuler l'innovation commerciale afin de développer de nouveaux marchés; - Améliorer le positionnement	La suspension indéterminée de ce programme est inadmissible pour la région car il empêche la promotion générique efficace du secteur.  Rappelons que le seul secteur agroalimentaire qui est taxé est le secteur de l'horticulture ornementale	Que le projet « Québec Fleurs » présenté par Hortiparc soit à nouveau admissible à une contribution financière du MAPAQ via ce volet étant donné la contribution importante du milieu.				B				

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
	<b>PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	des produits horticoles québécois sur les marchés internes et externes. -										
121	Programme de soutien à l'innovation horticole : <b>VOLET A : INNOVATION TECHNOLOGIQUE</b>  <u>FICHE PRÉSENTÉE</u> <b>PAR :</b> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	<b>Le volet « Innovation technologique » du Programme de soutien à l'innovation horticole se divise en 2 sous-volets, soit :</b> - adaptation technologique et transfert des connaissances; - développement d'outils en phytoprotection.	<b>L'adaptation technologique et le transfert des connaissances.</b> Le Centre de services horticoles de Laval est un centre spécialisé dans ce domaine. Laval est la région la plus horticole du Québec et cette production cadre très bien dans notre région périurbaine. L'approche des fermes témoins a contribué à faire évoluer notre approche agroenvironnementale, renforcer notre compétitivité par l'ajout de méthodes de production.  Quant au volet : Innovation technologique, nous remettons en question la sélection de projets dans notre région très horticole qui semble injuste voire impossible	<b>Les besoins de plus en plus nombreux en développement d'outils de phytoprotection, compte tenu des changements climatiques et de notre situation géographique privilégiée, nécessitent l'adaptation technique et le transfert des connaissances par l'admissibilité du club-conseil en agroenvironnement à ce programme.</b>	A							
122	Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique	Le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique est sous la	L'harmonisation entre le secteur dit traditionnel vs le secteur biologique est générateur de conflits dans le contexte d'agriculture péri-urbaine.	Il y aurait lieu d'ajouter une autre volet. Volet 4 : Harmonisation de	A							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
	<u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	responsabilité du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ); ce programme a pour objectif de favoriser le développement du secteur biologique ainsi que de consolider ses acquis.		l'agriculture biologique versus traditionnelle. Notre région a contribué à faire évoluer les mentalités grâce à notre club-conseil en agroenvironnement et par le développement d'une agriculture raisonnée qui évolue dans le contexte d'agriculture péri-urbaine.								
123	Mesure de soutien au développement des produits du terroir  <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)	La mesure de soutien au développement des produits du terroir du MDERR vise à consolider la croissance des différents maillons de l'agroalimentaire et de l'agroforestier en assistant financièrement les promoteurs des milieux ruraux afin de :  - Sauvegarder et assurer la pérennité des savoirs et des savoir-faire traditionnels par la mise en valeur du patrimoine rural québécois;	Cette mesure est réservée aux milieux ruraux de moins de 5000 habitants et aux territoires situés dans la zone agricole des municipalités de 5 000 habitants et plus. Le territoire des communautés urbaines est exclu. La région de Laval n'est donc pas accessible à cette mesure de soutien. Nous croyons qu'il existe des terroirs spécifiques dans la région qui mériteraient d'être développés. Il pourrait exister des artisans ou exploitants qui détiennent directement ou indirectement un savoir-faire relié au bien à produire ou à commercialiser qui pourrait bénéficier du programme et éventuellement conduire à une appellation.	Que la région de Laval soit enfin admissible à cette mesure de soutien.	A							

**NOM DU MINISTÈRE : AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	CRÉATION DE PROGRAMMES	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la diversification de l'économie agricole et rurale par la mise en valeur des ressources locales;</li> <li>- Promouvoir l'occupation du territoire et la valorisation des terroirs locaux par le maintien et le développement de l'activité économique en région;</li> <li>- Soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans les milieux ruraux.</li> </ul>										
124	<p>Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles</p> <p><b>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</b></p> <p>Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL)</p>	Toute personne qui est tenue de payer des taxes foncières municipales, scolaire et des compensations à l'égard d'une exploitation agricole enregistrée au MAPAQ peut avoir droit au remboursement d'une partie des taxes foncières admissibles.	En situation d'agriculture périurbaine, ce programme est essentiel. Par contre, tel qu'il est défini, il existe des inégalités entre les producteurs et entre les régions. Lorsqu'un producteur a les services publics à proximité, l'évaluation municipale en fait foi. Il se doit d'assumer financièrement un plus grande différence comparativement à d'autres producteurs.	Nous aimerions que les particularités lavalloises soient prises en compte lors de l'élaboration du prochain pacte fiscal et lors de l'établissement de l'éventuel programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles.	A							

